

De La Praz à Aussois : tous au PRJ

Transport à la demande

Cet été, le Point Relais Jeunes de la Communauté de communes élargit son offre de ramassage en bus pour les 11-14 ans. Qu'ils habitent La Praz, Saint André, Le Freney, Fourneaux, Avrieux, Villarodin-Bourget ou Aussois, tous les jeunes peuvent désormais bénéficier d'un service qui évite des déplacements aux parents. Si le nombre d'inscrits est suffisant, un mini-bus passera prendre les inscrits en début de journée et les ramènera en fin d'après-midi (le PRJ est ouvert à midi, repas non fourni).

Les 11-14 ans d'un côté, les 15-17 de l'autre

Autre nouveauté cet été : les jeunes de 11 à 14 ans seront désormais séparés des ados de 15 à 17 ans. Le but est de proposer des activités plus ciblées, de ne plus mélanger des publics aux attentes différentes et d'augmenter la

fréquentation des ados qui avaient tendance à délaisser le PRJ en juillet-août quand de très nombreux jeunes de 11 à 14 ans sont présents.

Les plus jeunes se retrouveront donc tous les jours au PRJ alors que les ados ont rendez-vous les mardis et jeudis après-midi au gymnase de Loutraz.

A noter qu'en plus des activités classiques (piscine, grands jeux, karting, laser game, sorties à Turin, accrobranche, tyrolienne...), le PRJ propose aussi des minis camps avec des activités nautiques (bateau au lac de Serre-Ponçon, eau-vive à Porcieu, catamaran à Aix-les Bains).

Tarifs de 7,50 à 20€/semaine selon le QF. Renseignements et informations au 04 79 05 17 90 ou par mail à prj@canton-de-modane.com. Inscription à partir du 15 juin. Dossier disponible sur www.terramodana.com

Les agents de la CCTM

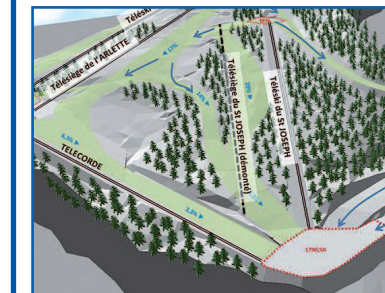
A 31 ans, Natacha Bois est en charge du suivi des projets au sein du Pôle Développement Territorial et Projets de la CCTM. Sous la responsabilité du Directeur général adjoint en charge de ce Pôle, Sylvain Margueron, et en lien avec le Pôle Administration générale, elle prépare les investissements, les cahiers des charges et les appels d'offres pour les différentes opérations menées par la Communauté de communes : rénovations de la piscine, entretien des sentiers intercommunaux, remplacement des minibus, et, bien sûr La Norma.



En effet, "autorité organisatrice du domaine skiable" de La Norma, la Communauté de communes Terra Modana est en charge de l'ensemble des investissements sur la station. C'est donc la CCTM qui finance les travaux sur les remontées mécaniques, sur les pistes...

Autant de dossiers suivis au quotidien par Natacha Bois. Originnaire de Saint-Julien Montdenis, elle souhaitait concilier travail administratif et réalité du terrain. IUP Montagne en poche, elle a intégré La Norma dès 2008. Aujourd'hui, elle fait profiter la CCTM de son expertise en matière de marchés publics. Si les dossiers administratifs représentent une grande part de son temps, elle doit régulièrement se rendre sur les chantiers pour suivre l'avancement des travaux.

Cet été, cette fan de trail et de ski de rando sera par exemple régulièrement sur le secteur de La Repose à La Norma où le nouveau télésiège du Saint Joseph va être installé.



Nouveau télésiège du Saint-Joseph à La Norma
Cet été l'ancien télésiège du Saint-Joseph va être démonté (en pointillés sur le schéma ci-contre). Il sera remplacé par un nouveau télésiège à enrouleur installé sur un nouveau tracé.

Grâce à des remblais, la route située sous le Grizzli va être rehaussée, ce qui va permettre de déplacer le télécable pour en améliorer l'accès. Enfin, les pistes de ski vont être restructurées sur ce secteur dédié au ski débutant et aux familles.

Coût prévu pour l'ensemble de ces travaux : 660 000€
Nouveau télésiège du Saint-Joseph : 246m de long pour 45m de dénivelé. Débit de 850 pers/h.

L'été avec la Communauté de communes Terra Modana

14EME FÊTE DU PAIN
Comme chaque été, le pain est en fête en Terra Modana. Le dimanche 26 juillet les fours à bois des villages sont mis en chauffe pour cuire des pains aux saveurs d'antan. Dégustations gratuites, démonstration de pétrissage et animations sont également au programme à Saint André (hameau du Col), Modane, Avrieux, Aussois et Sardières.

UN RALLYE CYCLO POUR DÉCOUVRIR TERRA MODANA
Au cœur d'un été mauriennais très marqué "vélo", la première "Rando cyclo Terra Modana" se tiendra le mardi 21 juillet. Une découverte du territoire à vélo ouverte à tous avec un circuit passant par l'ensemble des communes. Une rando cyclo organisée par l'Union Cycliste Vanoise avec le soutien de la CCTM et des offices de tourisme.

DES VTT ÉLECTRIQUES EN LOCATION À LA MAISON CANTONALE
Grâce à un partenariat avec le GPCM et Maurienne Tourisme, 3 VAE (Vélo à Assistance Electrique) seront proposés à la location à la Maison cantonale cet été.



Des vélos qui permettent de se balader et de découvrir le territoire sans se fatiguer. Un nouveau service de la Communauté de communes destiné aussi bien aux habitants qu'aux vacanciers. Les vélos seront loués pour quelques heures ou pour une journée.
Tarifs : 10€ pour 2h, 18€ la 1/2 journée, 30€ pour une location à la journée.

JOURNÉE À LA MER
Le mardi 28 juillet, la Communauté de communes propose à toutes les familles du territoire de profiter d'une journée à la mer dans le cadre de l'opération "Vacances pour tous".
Accompagnées par un maître nageur, les familles du territoire (enfants, jeunes et adultes) pourront profiter de la plage de Spotorno (côte ligure). Voyage en bus avec départ à 7h de Modane et retour vers 20h.
Tarifs de 1 à 6€ suivant le QF. Places limitées. Inscription et informations au 04 79 05 17 90 (PRJ de la CCTM).



ETE 2015

Sept à dire...

Journal d'information de la Communauté de communes Terra Modana : Aussois, Avrieux, Fourneaux, Le Freney, Modane, Saint André, Villarodin-Bourget

L'avenir touristique de notre territoire

Depuis le premier janvier 2014, la réforme territoriale a bousculé notre territoire avec la mise en place de notre nouvelle Communauté de communes.

Pour la compétence tourisme, notre nouvelle Communauté de communes a deux axes de travail :

- 1) La Norma en lieu et place de l'ancienne Communauté de communes de la Norma.
- 2) L'avenir touristique de notre territoire.

Concernant la station de La Norma, la Communauté de communes est "autorité organisatrice du domaine skiable" avec à sa charge l'ensemble des investissements, conformément au contrat de délégation avec la Sogenor. Cette Société de gestion de La Norma, dans laquelle la CCTM est actionnaire majoritaire, exploite le domaine et gère la centrale de réservation.

La Communauté de communes est également propriétaire des équipements publics de la station. En lien avec la commune de Villarodin-Bourget, elle gère certains équipements (parkings, voiries...). D'autres (plan d'eau, garderie...) sont mis à disposition de l'Office de tourisme.

Enfin, la CCTM assure le financement principal de l'Office de tourisme et du club de ski.

Transports, activités, immobilier de loisirs... : les grands axes du nouveau contrat stations

Concernant l'avenir touristique de notre territoire, la Communauté de communes Terra Modana a porté le contrat "stations durable" (Europe, Etat, Région, Département) dont elle suit aujourd'hui les dernières actions encore en cours. Mais 2015 est surtout l'année de préparation d'un nouveau contrat avec la Région dont les principaux axes seront les transports et la mobilité, les activités touristiques, l'immobilier de loisirs et la gouvernance touristique.

Nous travaillons avec la Communauté de communes de Haute Maurienne Vanoise pour déposer avant la fin de l'année ce contrat qui permet des financements intéressants et qui comprendra certaines actions conjointes aux deux Communautés de communes. Ce travail entre nos deux collectivités permet d'identifier les problématiques souvent très proches, d'élargir nos champs de réflexion et certainement d'élaborer des solutions conjointes.

Ces premiers mois de cette nouvelle organisation ont permis d'ouvrir nos compétences au sein de notre Communauté de communes et de montrer, une fois de plus, que le tourisme est une des principales activités de notre territoire "Terra Modana", qu'il représente surtout un dynamisme à préserver et à développer.

Concernant le financement de cette compétence touristique, malgré le "chamboulement" et comme nous nous y étions engagés, nous avons pu préserver les financements en provenance de l'ancienne Communauté de communes de La Norma et les affecter pour les investissements et le fonctionnement de cette station. Pour 2015, ce changement de compétence a un impact très limité pour les contribuables du territoire, contrairement aux effets des baisses de dotations de l'état.

Aujourd'hui la station de La Norma est devenue (par le changement des structures) la station de la Communauté de communes, il reste maintenant à travailler sur les rapports entre nos trois stations et ce travail là est complexe, mais nécessaire. Les solutions peuvent être très variées : du simple accord de partenariat à la fusion des structures avec des gouvernances communes...

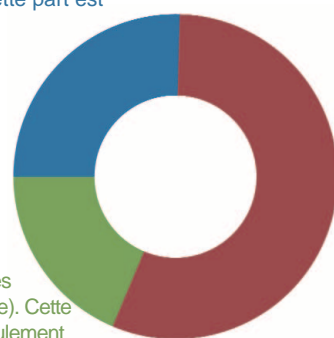
Vos élus auront à choisir dans les prochains mois l'avenir touristique de notre territoire !

Jean-Claude Raffin,
Vice-président chargé du tourisme et président de la Sogenor

La Communauté de communes Terra Modana dispose d'un budget général et de deux budgets annexes : assainissement et remontées mécaniques.
Les grandes lignes des budgets prévus pour 2015 :

Foncier bâti, foncier non bâti, habitation, CFE : où vont les 5,9 millions des 4 taxes prélevées par la CCTM ?

1,5 million finance les compétences de la CCTM (hors Norma). Cette part est payée par les habitants des 7 communes.



3,3 millions sont reversés directement par la CCTM aux communes (Dotation de Solidarité Communautaire).

1,1 million finance La Norma (station, remontées mécaniques, école). Cette part est payée seulement par Avrieux et Villarodin-Bourget.

Budget général : 17 000 000 €

Fonctionnement

11 380 000 €

Recettes

Impôts et taxes : 5,9 millions. Dont 3,3 millions reversés aux communes (voir graphique).

Subventions : 3,3 millions. Dotations, subventions et participations de l'Etat, de l'Europe, de la Région...

Réserves : 550 000 €.

Produits divers : 600 000 €. Entrées au cinéma, à la piscine, vente de plaquettes bois, loyers...

Dépenses

Charges de personnel : 1,1 million.

Gestion courante : 1,5 million. Dont 780 000€ pour le Sirtomm (ordures ménagères) et 600 000 € pour les subventions aux associations (dont OT de La Norma).

Charges générales : 1,4 million. Frais de fonctionnement, études, taxes, assurances...

Dotation de Solidarité Communautaire : 3,3 millions.

FPIC : 260 000 €. Fonds d'aide aux collectivités défavorisées.

Intérêts des emprunts : 615 000 €.

Virement à la section Investissement : 1,4 million.

Investissement

5 620 000 €

Recettes

Les recettes de la section "Investissement" viennent d'une part des réserves de la CCTM (2,7 millions) et d'autre part du virement de la section "Fonctionnement" du budget 2015 (1,4 million).

Dépenses

Les dépenses de la section "Investissement" se divisent en quatre grandes parties :

Déficit 2014 : 2,6 millions.

Le remboursement des emprunts : 1,4 million.

Une subvention d'équipement pour le budget "Remontées mécaniques" : 810 000 €.

Les achats et travaux : 608 000 €

335 000 € pour améliorer l'efficacité énergétique de la piscine (changement des vitres et 1^{ère} tranche de la chaufferie bois), 40 000 € pour le parking souterrain de La Norma, 79 000€ pour l'achat d'un camion pour la filière bois et d'un minibus pour le PRJ et les associations, 20 000 € pour les sentiers...

Quelles évolutions des impôts locaux en Terra Modana ?

En juin, entreprises et particuliers vont recevoir leurs avis d'imposition pour les taxes locales.

Ces impôts (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, contribution foncière des entreprises) contribuent au financement des services publics de proximité. Nous avons le réflexe de regarder au bas de l'avis d'imposition pour vérifier si les impôts ont augmenté, ou pas.

Hausse d'un côté, baisse de l'autre

Si l'on observe un peu plus finement l'avis 2015, on remarquera des changements importants : les impôts prélevés par la Communauté de communes augmentent alors que ceux des communes doivent normalement baisser. Hausse d'un côté, baisse de l'autre ? Ces changements méritent une explication.

Au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes de La Norma et le Syndicat Intercommunal (SICM) ont fusionné, ce qui a bouleversé la fiscalité locale.

Avant 2014, les 7 communes du territoire ne payaient pas toutes la même chose pour le SICM. Grâce à un fonctionnement "à la carte", certaines communes ne participaient pas à toutes les compétences, d'autres, plus éloignées de Modane, payaient moins pour certains équipements comme la piscine.

Quant à la Communauté de Communes de La Norma, son financement était assuré par Avrieux et Villarodin-Bourget.

Tout a changé en 2014 avec la création de la Communauté de Communes Terra Modana. De nouvelles règles, imposées par la loi, s'appliquent désormais à tous : aujourd'hui tout le monde paye la même chose pour toutes les compétences.

La Norma reste financée par Avrieux et Villarodin-Bourget

Il fallait donc trouver une solution pour que les habitants du Freney, de Saint André, de Fourneaux, de Modane et d'Aussois ne financent pas la station de La Norma et le regroupement scolaire d'Avrieux.

Cela a été possible en 2014, grâce aux réserves du SICM et à une contribution exceptionnelle de Villarodin-Bourget et d'Avrieux. Mais pour l'avenir, il fallait trouver une solution pérenne. Pour cela,

une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été inscrite dans les statuts de la Communauté de communes. Son fonctionnement est simple : par exemple, alors que nous avons besoin de 50€/habitant pour assurer les compétences de la Communauté de communes, nous demandons 100€ à tout le monde. Puis nous reversons ensuite 50€ au Freney, à Saint André, Fourneaux, Modane et Aussois.

Mais nous ne reversons pas ces 50€ à Avrieux et à Villarodin-Bourget : les deux communes continuent donc à financer leur station et leur école comme par le passé.

Au final, des prélèvements stables

Dans les avis d'imposition, les gros changements concerneront donc les 5 communes qui verront leurs taux intercommunaux fortement augmenter. Mais avec la DSC, cette hausse devrait logiquement être compensée par une baisse des taux communaux.

Tous ces mécanismes sont lourds à mettre en place mais l'objectif est bien de revenir à une fiscalité proche de 2013 pour les 7 communes. Au final, la somme que vous allez payer ne devrait pas énormément évoluer.

Il faut cependant rappeler qu'entre temps de nouveaux dispositifs de péréquation ont été mis en place : les collectivités locales doivent participer à l'effort national de réduction des déficits publics. Les collectivités les plus riches, dont nous faisons partie, contribuent au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui profite aux collectivités plus défavorisées. Un FPIC qui s'élève à 960 000 € sur notre territoire.

Les 7 communes et la Communauté de communes ont fait au mieux pour que ces baisses de ressources ne se traduisent pas par des hausses d'impôt. La fusion du SICM et de la Norma a permis de mutualiser un certain nombre de services, de partager des compétences : cela s'est déjà traduit par des économies de fonctionnement. Demain, nous aurons à réfléchir ensemble au périmètre des compétences à assurer ensemble, il faudra se donner des priorités pour conserver le dynamisme de notre territoire.

Laurence Billard,
 Vice-présidente aux finances

Budget annexe Remontées mécaniques

2 686 000 €

Fonctionnement : 486 000 €

Les recettes de fonctionnement viennent principalement de réserves (371 000 €) et de la redevance versée par la Sogenor (100 000 €).

Les dépenses de fonctionnement se résument à l'achat d'un engin de damage (1^{ère} anuité : 71 000 €) et à un virement à la section "Investissement" (400 000 €).

Investissement : 2,2 millions

Principales dépenses d'investissement prévues au budget 2015 : 2 millions pour les remontées mécaniques (construction du TK St Joseph, grande inspection du TSF du Clot, études et préparation au remplacement du TSF Carrelet...) et 170 000 € pour des travaux de pistes (enrochement à l'aval de la piste de la forêt).

Budget annexe Assainissement

6 786 000 €

Exploitation : 2,9 millions

Le Service Assainissement est exclusivement financé par ses ressources propres. Parmi les recettes d'exploitation, 852 000 € viennent de la facture de traitement des eaux et 65 000 € du traitement des boues des STEP de Haute Maurienne.

Les dépenses d'exploitation se divisent en quatre grandes parties : 321 000 € pour les charges générales (électricité, analyses, entretien...). 277 000 € pour les charges de personnel (salaires, retraite...). 1 million pour les intérêts et amortissements. Enfin, 1,9 million est viré à la section "Investissement".

Investissement : 3,8 millions

Les investissements sont en grande partie liés aux amortissements et aux travaux de réseau effectués rue Saint Pierre pour la commune de Villarodin-Bourget (1,3 million).

D'où viennent 100€ de la CCTM ?

42€	Taxes (Foncier bâti, foncier non bâti, habitation, CFE)
30,3€	Dotations et subventions
12,9€	Excédents
12,3€	Ventes et produits des services
2,5€	Emprunt



Comment sont-ils dépensés ?

25,9€	Reversés aux communes
24,6€	Charges de fonctionnement, dont les OM ¹
20,5€	Travaux d'investissement
19€	Remboursement de la dette
10€	Charges de personnel

¹OM : Ordures ménagères